

COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2013-2015

La Commission sur les finances et l'administration remercie le Service des finances et toutes les unités d'affaires qui ont présenté publiquement les priorités d'investissements retenues dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 et qui ont répondu ou apporté des précisions aux questions des commissaires.

La Commission fait les recommandations suivantes aux conseils municipal et d'agglomération :

Recommandations générales

R-1

Que l'administration municipale adopte dorénavant son PTI au mois de juin de chaque année.

R-2

Que l'administration municipale poursuive son objectif de réalisation des travaux de toutes les unités d'affaires à la hauteur de 80% en 2013 et de 90% en 2014 afin d'éviter les reports de ceux-ci.

R-3

Pour les exercices subséquents d'étude du PTI, que l'administration municipale s'assure que les présentations faites à la Commission par les diverses unités d'affaires montrent l'évolution de leurs investissements sur une base décennale incluant les années antérieures et postérieures à la période couverte par le PTI ainsi que, dans la mesure du possible, une description de l'état d'avancement des grands projets.

R-4

Que l'administration municipale se donne comme objectif à court, moyen et long terme d'affecter les trois quarts (75%) à des projets de protection et de réhabilitation et le quart (25%) du PTI à des projets de développement.

R-5

Que l'administration municipale entrevoit la possibilité d'un retour sur l'investissement des projets sur 7 ans au lieu de 10 ans dans l'évaluation finale des projets et de leurs résultats.

R-6

Que l'administration municipale poursuive ses efforts pour augmenter le paiement au comptant des dépenses d'immobilisations, mis à part les Fonds de l'eau et de la voirie.

R-7

Que l'administration municipale s'assure d'une gestion du PTI qui vise la diminution, à long terme, de la dette brute de la Ville et de l'agglomération en tenant compte de la situation actuelle et future des régimes de retraite à la Ville de Montréal.

R-8

Que l'administration municipale poursuive ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin d'inclure aussi, dans le cadre du Plan d'investissements de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), les travaux d'infrastructures routières sans restreindre pour autant les sommes prévues pour la gestion de l'eau.

R-9

De même, afin d'assurer le maintien du financement du Fonds d'investissement qui a progressé de 140 M\$ à 175 M\$, que l'administration municipale poursuive ses discussions avec le gouvernement du Québec.

R-10

Que l'administration municipale resserre les relations avec ses partenaires pour une meilleure réalisation des travaux sur le territoire montréalais et évalue le recours à de nouvelles sources de financement dans le but d'augmenter les revenus de la Ville et de limiter ainsi la pression sur le fardeau fiscal global des citoyens notamment, dans la réalisation des projets des grands axes routiers, le développement des grands sites, le transport collectif, la stratégie montréalaise de la gestion de l'eau, la préparation des fêtes du 375^e anniversaire de Montréal.

R-11

Que l'administration municipale poursuive ses représentations auprès des deux niveaux de gouvernement et auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le but d'augmenter les revenus de la Ville et de financer le Plan de transport, notamment par l'augmentation de la taxe sur l'essence, l'instauration d'un péage régional et l'application de la nouvelle taxe sur les véhicules immatriculés à l'ensemble du territoire de la CMM.

R-12

Que l'administration municipale poursuive son travail concernant sa stratégie de financement à l'égard du fonds dédié pour la voirie.

Recommandations particulières**R-13**

Que le Service des finances incorpore le refinancement de la dette actuarielle initiale à la dette brute totale actuelle.

R-14

Que le Service des finances, en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire, développe des outils et produise des analyses des retombées fiscales et non fiscales des investissements financés par le Fonds d'investissement et en fasse état à la Commission sur les finances et l'administration lors de l'étude publique du PTI.

R-15

Que le Service des finances puisse démontrer au PTI des dépenses en immobilisations les sommes exclusivement destinées aux arrondissements (75 M\$ pour la voirie locale en 2013) et que ces sommes soient attribuées de façon équitable.

R-16

Que le Service de l'eau, en accord avec les orientations de ses projets d'investissements, mette en place des équipements de mesure de la consommation chez les plus gros utilisateurs d'eau parmi les industries, les commerces et les institutions (ICI) sur le territoire de l'agglomération.

R-17

Que le Service de l'eau poursuive le travail de priorisation quant à la construction des bassins de rétention et de tous autres travaux sur le territoire ainsi que le travail de coordination avec les arrondissements pour une meilleure planification lors des travaux sur les conduites secondaires et le pavage de la chaussée dans le but de réduire les délais de réalisation au bénéfice des citoyens.

R-18

Que le Service de l'eau communique aux citoyens le travail accompli et futur dans le cadre de la stratégie montréalaise de la gestion de l'eau en vulgarisant les projets à venir et les travaux en cours.

R-19

Que le Service de la qualité de vie développe rapidement un outil de travail afin d'établir un inventaire permanent des parcs sur le territoire montréalais.

R-20

Que la Société du parc Jean-Drapeau, en collaboration avec ses partenaires, mette particulièrement en évidence tous les éléments patrimoniaux et les œuvres d'art publiques de son site, ainsi qu'une signalisation particulière, distinctive et descriptive de ceux-ci, afin que ces lieux très remarquables qui mettent en valeur l'histoire et la culture de Montréal dont l'Expo 67, puissent contribuer davantage au rayonnement international de Montréal.

R-21

Que la Direction des stratégies et transactions immobilières ait recours à la méthode d'analyse de la valeur dans la détermination de ses choix immobiliers et entreprenne une réflexion sur la gestion optimale de ses actifs.

R-22

Que, dans le cadre de révision du financement des arrondissements, l'administration municipale dépose le plus rapidement possible le PTI 2014-2016 selon le modèle révisé qui tiendra compte des nouvelles réalités.

R-23

Que le Service des finances s'assure de la rédaction d'un plan d'affaires efficace concernant la gestion des matières résiduelles, de son financement, de sa gouvernance et des technologies.

R-24

Que le Service des finances prenne les mesures nécessaires afin que les ressources humaines capitalisées soient acquittées par le paiement au comptant le plus rapidement possible.

R-25

Que le Service des technologies de l'information présente son PTI spécifique l'an prochain afin d'en permettre une analyse pertinente par les membres de la Commission pour que ceux-ci formulent des recommandations, le cas échéant.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de **R-1, R-4, R-5** et **R-20** (dissidence de M. Peter McQueen).

Monsieur Peter F. Trent a fait état de son intention de déposer un rapport minoritaire au nom de l'Association des municipalités de banlieue.

Madame Véronique Fournier a également fait état de son intention de déposer un rapport minoritaire au nom de l'Opposition officielle.

M. Peter McQueen a fait état à son tour de son intention de déposer un rapport minoritaire au nom de la Deuxième opposition.

Le 13 septembre 2012